



Bail commercial signé mais sans date

Par **olge59**, le **03/03/2014** à **15:02**

Bonjour,

Je viens de recevoir le bail commercial signé par le preneur mais aucune date n'y figure. Des loyers doivent m'être versés à l'issue de chaque trimestre échu à compter de la date de prise d'effet. Sans date, il n'y a pas de prise d'effet ? Quels sont les risques encourus ? Je stresse un peu car le premier trimestre arrive à son terme très bientôt ;-)

Merci de votre réponse

Cordialement,